



LA VISION STRATÉGIQUE

2



TABLE DES MATIÈRES

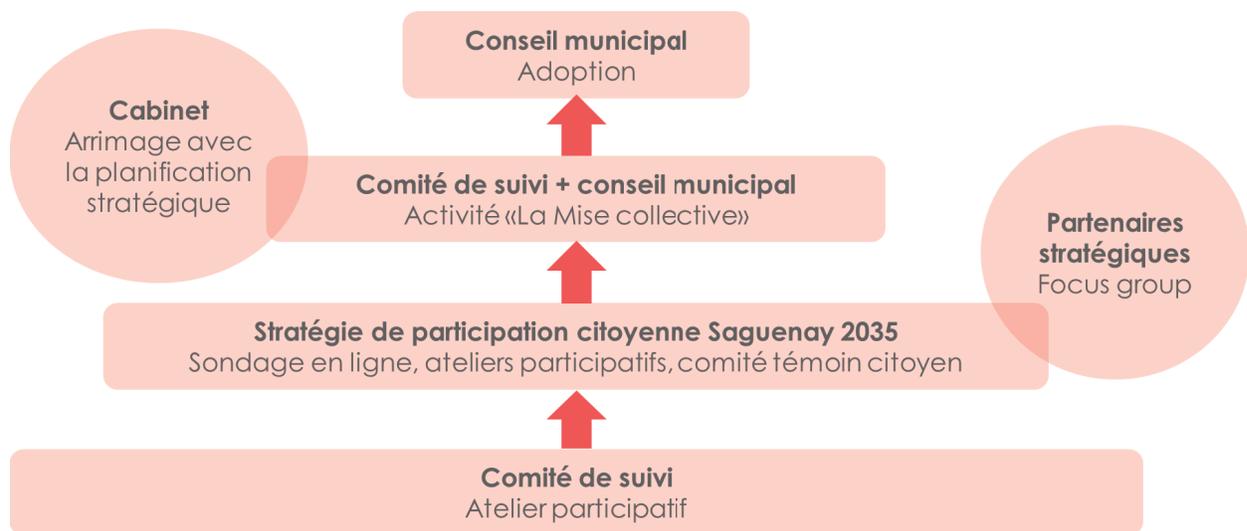
CHAPITRE 2 | LA VISION STRATÉGIQUE

- I. Présentation de la démarche2-3
- II. La vision stratégique.2-4
 - Les principes directeurs 2-5

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

La démarche ayant mené à l'adoption de la vision stratégique de développement s'est amorcée en janvier 2019. Très rapidement, la Ville de Saguenay a compris l'importance de consulter le maximum d'acteurs sur le territoire, autant des citoyens que des entreprises, organismes et partenaires stratégiques. Plusieurs activités de participation ont eu lieu et sont décrites dans le rapport de consultation présenté au chapitre 8 | Annexes. À la suite de ces activités, le comité de suivi et tous les conseillers municipaux ont été conviés à une activité participative appelée « la mise collective » en vue de prioriser les éléments économiques, culturels, sociaux et environnementaux de la vision stratégique de développement. Cette activité, élaborée à partir des résultats des consultations, a été tenue le 11 juin 2019 et a permis de préparer la version finale de l'énoncé de vision, adopté le 2 juillet 2019 par le conseil municipal de Saguenay.

FIGURE 2-1 | La démarche



Source : Compilation, Ville de Saguenay, 2019

LA VISION STRATÉGIQUE

Saguenay 2035 | L'attractivité naturelle de la vitalité urbaine

Au cœur d'un immense parc naturel, la métropole régionale de Saguenay rayonne par le dynamisme de sa population et la force de son économie.

À titre de capitale boréale, Saguenay, avec sa créativité et son économie novatrice, poursuit son rôle de chef de file dans l'économie du savoir.

Saguenay se développe de façon responsable et durable par sa gestion cohérente avec son environnement et ses valeurs.

La population de Saguenay participe et contribue à l'enrichissement du sentiment de fierté d'une collectivité toujours plus grande et diversifiée.

La synergie entre ses milieux de vie renforce son caractère de ville exceptionnelle et recherchée.

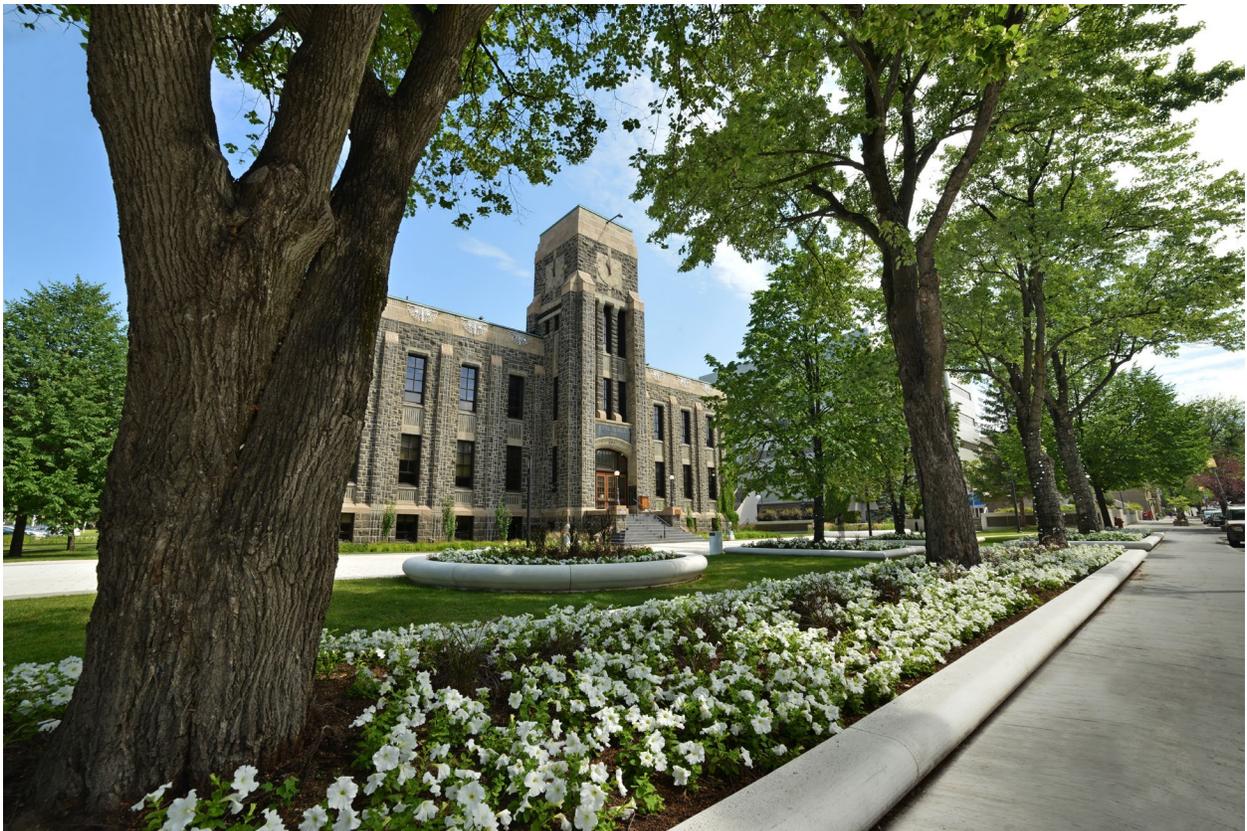


Photo : Gratiem Tremblay

Les principes directeurs

Saguenay 2035 | L'attractivité naturelle de la vitalité urbaine

L'horizon 2035 a été choisi en fonction de plusieurs critères fonctionnels. Tout d'abord, la majorité de la documentation consultée propose un horizon de 15 à 20 ans pour une vision stratégique. Cet horizon permet d'établir une vision de la planification à long terme dans le but de permettre à la collectivité la visualisation, l'image du changement souhaité. De plus, l'expression « Saguenay 2035 » fait référence à la démarche de participation citoyenne du même nom, ayant permis de produire la vision.

L'enjeu principal de la Ville de Saguenay au cours des prochaines années est sa démographie (vieillesse de la population, exode des jeunes, stagnation de la population, etc.). Pour contrer ce phénomène, la ville doit se démarquer et viser l'attractivité afin d'attirer de nouveaux résidents, mais aussi pour attirer sur son territoire de nouvelles entreprises.

L'**attractivité naturelle** suppose que Saguenay attire naturellement vers elle, quasiment comme une évidence, que cette **attractivité** va de soi, qu'elle est spontanée, innée. L'utilisation du mot naturelle fait également référence aux paysages naturels et à la présence de la nature et des espaces verts sur le territoire.

La **vitalité urbaine** se définit par l'urbanité que représente également Saguenay en tant que 7^e plus grande ville du Québec. La **vitalité** est synonyme de vigueur, de dynamisme et d'énergie et vient donc décrire la vivacité des centres-villes et l'effervescence produite par les activités, par exemple les spectacles et les festivals. Le qualificatif urbain renforce son statut de ville dynamique et vivante.

En résumé, l'**attractivité naturelle de la vitalité urbaine** démontre la dualité de Saguenay entre la nature et la ville et permet d'exprimer que Saguenay permet de vivre en nature (tranquillité, beauté des paysages, plein air, etc.) sans avoir à sacrifier les conditions nécessaires au bien-être (services, emplois, études, diversité des activités et des loisirs, etc.).

Au cœur d'un immense parc naturel, la métropole régionale de Saguenay rayonne par le dynamisme de sa population et la force de son économie.

L'utilisation de l'expression **au cœur d'un immense parc naturel** est un clin d'œil à la vision 2025, adoptée en 2008, et qui utilisait exactement ces mots. La réutilisation de cette expression est motivée par trois raisons principales. Premièrement, 66 % des répondants au sondage en ligne ont mentionné que la vision 2025 était toujours d'actualité. Deuxièmement, la situation, le positionnement **au cœur d'un immense parc naturel** représente toujours Saguenay aujourd'hui par la présence de la forêt, notamment les monts Valin, des cours d'eau, du fjord, etc. Finalement, elle traduit l'importance de conserver cet environnement en 2035.

La **métropole régionale** vient affirmer le rôle de leadership qu'occupe la ville de Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle évoque le statut de plus grande ville du territoire régional qui **rayonne**, donc qui, par ses actions, a des répercussions et qui se diffusent largement et à grande échelle. Ce rayonnement est d'abord causé par le **dynamisme de sa population**, soit une population énergique, vivante et qui participe à la vie municipale. Ce rayonnement est également provoqué par **la force de son économie**, une économie vigoureuse, en croissance.

À titre de capitale boréale, Saguenay, avec sa créativité et son économie novatrice, poursuit son rôle de chef de file dans l'économie du savoir.

L'utilisation de **capitale** vient confirmer de façon plus officielle le rôle de Saguenay dans le développement de la région et du Québec. Elle fait également référence à la concentration des activités de services publics et à son rôle de pôle stratégique pour l'implantation d'activités administratives.

En ce qui concerne le terme **boréal**, il représente le rayonnement de Saguenay au-delà des limites de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il sous-entend l'importance de Saguenay dans le développement du Nord-du-Québec et, encore une fois, son positionnement stratégique qui lui permet d'occuper un rôle central pour le développement du Québec.

Finalement, la vision actuellement en vigueur pour l'horizon 2025 utilise le terme **capitale** régionale. Pour 2035, Saguenay sera donc non seulement la **capitale** de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais jouera également le rôle de leader dans le développement de la « zone boréale ».

La **créativité** de Saguenay fait référence à l'imagination dont fait preuve la population, tant au niveau économique, par exemple par l'entrepreneuriat, que culturel. L'**économie novatrice** se base sur le désir exprimé par 83 % des répondants au sondage de voir Saguenay miser sur le développement de nouveaux secteurs d'activité économique et d'orienter les secteurs existants vers l'innovation.

Le terme **chef de file** est employé afin d'affirmer le rôle de Saguenay et son importance sur l'échiquier québécois en ce qui concerne l'**économie du savoir**, intimement liée à l'innovation. Il précise la place importante de Saguenay comme pôle de recherche et établit le lien avec les concepts de ville étudiante, de ville intelligente et les projets de « hub créatifs » et de pôle numérique.

Saguenay se développe de façon responsable et durable par une gestion cohérente avec son environnement et ses valeurs.

L'affirmation de Saguenay en tant que ville se développant de façon **durable** et responsable, renvoie à la responsabilité d'être un bon gestionnaire de son territoire, incluant les volets environnementaux et des finances publiques. Un développement **durable** est un développement qui respecte les principes suivants : la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociale, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, la protection du patrimoine culturel, la précaution, etc. Une ville **durable** est une ville écoresponsable qui met en valeur l'environnement dans la planification de son développement. Ses décisions assurent également une pérennité dans le temps.

Afin de concrétiser ses principes, la Ville doit s'assurer d'une **gestion cohérente**. La cohérence réfère à la convenance logique des décisions en tenant compte de tous les éléments qui influencent la prise de décision. Par la **gestion cohérente**, la Ville met en application, par des décisions concrètes sur son territoire, les concepts de ville **responsable** et **durable** en tenant compte de son **environnement**, soit le milieu dans lequel on vit, et ses valeurs.

La population de Saguenay participe et contribue à l'enrichissement du sentiment de fierté d'une collectivité toujours plus grande et diversifiée.

La population de Saguenay prend en charge, en raison de l'ouverture de la ville, son propre destin. Pour y parvenir, la population **participe** et **contribue** à la vie municipale par son implication dans le développement de son milieu. Cet engagement citoyen permet d'accroître le **sentiment de fierté** et d'appartenance en référence à notre histoire et nos racines. L'utilisation du terme **enrichissement** réfère à l'amélioration, la croissance de la valeur de la **collectivité**, utilisée pour décrire la force de l'ensemble travaillant collectivement vers un but commun.

Cet intérêt commun est de s'impliquer afin de devenir cette **collectivité**, toujours plus **grande** et **diversifiée**. Par **grande**, on réitère la volonté de renverser la tendance de décroissance démographique, mais aussi, par son sens figuré qui fait référence à son importance, on exprime son caractère extraordinaire.

Quant au qualificatif **diversifié**, on pense au renouveau qu'apportera l'attraction de nouveaux résidents, ce qui démontre l'ouverture de la population et qui favorise l'inclusion.

La synergie entre ses milieux de vie renforce son caractère de ville exceptionnelle et recherchée.

Finalement, la **synergie** définit l'action concertée et coordonnée de différentes entités qui participent à l'atteinte d'un but commun. Les différentes entités, soit les **milieux de vie**, sans égard aux frontières administratives que sont le quartier, l'ancienne municipalité, ou encore l'arrondissement, représentent plutôt le milieu d'appartenance et d'identité.

Un **milieu de vie** se définit concrètement par un milieu complet et dynamique, qui répond aux besoins de sa population et contribue à son bien-être quotidien.

La cohésion et la complémentarité de ces milieux renforcent son **caractère**, faisant ainsi référence à son identité.

Pour terminer, les qualificatifs **exceptionnels** et **recherchés** établissent Saguenay comme ville incontournable et ramènent l'objectif premier de faire de Saguenay une ville attrayante.